Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261104-2026B32-DE

Publié le : mardi 10 novembre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 13

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de novembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : 12

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérald ROY, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation : 28 octobre 2026

Était excusée : Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

5.2 Fonctionnement des assemblées

B2026-32 Approbation du PV de la séance précédente

Vu l'article L 2121-15 du CGCT prévoyant, en en son troisième alinéa, que : « Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante… ».

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 07 octobre 2026 tel qu'annexé à la présente.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 09/11/2026

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 09/11/2026